

Rejoindre l'Unipef vous ouvre l'accès à un ensemble de services :

▪ Un accompagnement à la mobilité professionnelle

Vous envisagez un changement de poste, ou vous vous interrogez sur un tournant à prendre dans votre vie professionnelle ? Vous pouvez contacter Philippe LUCAS (IGPEF CE 1985), directeur de la mobilité professionnelle. Il vous accueillera en entretien individuel, en présentiel ou à distance, analysera avec vous les secteurs d'emploi à prospector, vous aidera à accéder à une sélection d'offres d'emploi adaptées. En fonction de votre situation, il pourra aussi vous donner un accès privilégié à des cabinets de recrutement partenaires et/ou des recruteurs publics et privés ou vous proposer une séance de coaching pour vous aider dans votre recherche de mobilité. **Chaque année une centaine d'IPEF sont ainsi accueillis et accompagnés, et plus de 2000 offres d'emplois sont diffusées par l'Unipef.**

▪ Une assistance syndicale

L'Unipef suit attentivement les évolutions liées à la transformation de la fonction publique, elle exprime régulièrement sa position dans la perspective d'une réforme de la haute administration et en fait la présentation argumentée aux personnalités missionnées sur ce projet.

L'Unipef s'est adaptée à l'évolution des missions des CAP et a focalisé son soutien sur l'accompagnement des IPEF en amont des processus. Elle propose à ses adhérents une aide à l'analyse du parcours professionnel et à l'élaboration du dossier de promotion. **Chaque année une cinquantaine d'IPEF bénéficient ainsi de l'appui et de l'expérience des élus.** L'Unipef écrit également un courrier collectif aux Secrétaires généraux du pôle ministériel MTEL et du MASAF en amont des arbitrages sur les tableaux d'avancement, afin d'apporter un éclairage complémentaire sur leur parcours et signaler leur mérite à l'avancement. L'Unipef saisit également l'occasion pour signaler les sujets de préoccupation des IPEF, tels que la gestion des parcours professionnels ou la prévention des risques psychosociaux auxquels les IPEF sont exposés comme les autres.

Vous ne trouvez pas l'information administrative que vous cherchez, le bon contact, vous avez besoin d'un conseil, de parler d'une difficulté ? Vous pouvez contacter Philippe PAPAY (IGPEF 1994), délégué général, à l'écoute de tous les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts. Il s'efforcera d'apporter des réponses et un appui aux sollicitations individuelles les plus diverses. **Chaque année plus d'une centaine de demandes émanant d'IPEF sont reçues et font l'objet d'une réponse individuelle.** Elles portent sur des questions de promotion ou d'autres questions de rémunération, sur la position statutaire, et sur des sujets variés : harcèlement, mobilité interne, réintégration, recours/litige/conseil juridique, rupture conventionnelle, pantoufle, déménagement, formation, retraite, etc.

▪ Une protection juridique personnelle face à un risque professionnel non couvert par l'employeur

L'Unipef a souscrit un contrat de groupe auprès de l'assureur CFDP qui donne accès à des prestations juridiques de conseil ou de défense pour les cas éligibles (actes commis par imprudence ou négligence, refus de l'employeur d'accorder la protection fonctionnelle, etc.). Ce contrat fonctionne sur un principe assurantiel qui implique une continuité de cotisation.

- **L'annuaire du corps**

L'annuaire du corps recense le **parcours de près de 6535 IPEF**. Il est à disposition sous forme numérique pour des informations les plus à jour possible depuis 2024 et il est réédité annuellement. C'est un outil précieux pour rechercher des compétences, des contacts utiles, faciliter les échanges, préparer une évolution professionnelle.

Tous les deux ans, l'Unipef édite également **l'annuaire des IPEF dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les entreprises publiques et privées, à l'international**, présentés par employeur. Cet annuaire facilite la recherche de contacts et la mise en réseau. Il a été édité en 2023.

- **Les groupes territoriaux**

Leurs réunions permettent de participer à la vie du réseau dans sa région, d'échanger avec des personnalités invitées, de débattre de sujets d'actualité, ou tout simplement d'entretenir des contacts dans un contexte amical.

- **Les groupes professionnels (Aviation et aéroports, Numérique, Bioéconomie, Transports...)**

Ils proposent des visites ou des débats sur des sujets d'actualité et offrent l'occasion d'échanger sur des thématiques professionnelles partagées.

- **Les colloques, débats... organisés par l'Unipef**

Ce sont des occasions d'ouvrir des perspectives sur des sujets variés.

- **Le groupe « Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts » sur LinkedIn**

Il constitue un cadre pour partager ses réflexions avec la réactivité propre aux réseaux sociaux.

- **La revue PCM à un tarif préférentiel**

Chaque année, pilotée par notre rédactrice en chef Anne LIEUTAUD (ICPEF 2012), elle propose de quatre à cinq numéros (hors les numéros spéciaux) qui offrent un panorama d'éclairages sur des sujets dans les champs d'activité des IPEF.

- **L'accueil des nouvelles promotions**

Chaque année, l'Unipef accueille les nouvelles promotions. Nous organisons à l'attention des ingénieurs-élèves des soirées pendant lesquelles ils et elles rencontrent une quinzaine d'IPEF sous la forme d'un « **speed dating** » afin de découvrir la diversité des parcours professionnels des ingénieurs du corps et de disposer des meilleures informations possibles pour choisir leur première affectation et construire leur projet professionnel.

- **La possibilité de réserver une salle de réunion à la Maison des Ponts**

Vous avez aussi accès à la possibilité de réserver une salle de réunion au 42 rue Boissière, pour une réunion ou un événement (vous renseigner sur les conditions de réservation).

Je vous invite à procéder au paiement de la cotisation pour 2024 soit en accédant à la rubrique « cotisation » sur notre site : « www.unipef.org », soit en cliquant ici [ADHERE A L'UNIPEF !](#)

Barème 2024 (66% de déduction fiscale)	Cotisation	Revue PCM	Total avec PCM
Ingénieur élève et 1 ^{ère} année de prise de poste	35 € (12 € après déduction fiscale)	Gratuit	35 €
IPEF rattaché à un régime de la fonction publique, ou IPEF hors fonction publique ayant moins de 10 ans d'ancienneté cumulée	140 € (48 € après déduction fiscale)	50 €	190 €
ICPEF rattaché à un régime de la fonction publique, ou ICPEF et IPEF hors fonction publique ayant moins de 25 ans d'ancienneté cumulée	200 € (68 € après déduction fiscale)	50 €	250 €
IGPEF rattaché à un régime de la fonction publique, ou ICPEF et IPEF hors fonction publique ayant 25 ans ou plus d'ancienneté cumulée	250 € (85 € après déduction fiscale)	50 €	300 €
Retraité, chômeur en fin de droits, congé parental, créateur d'entreprise	99 € (34 € après déduction fiscale)	50 €	149 €

Rappel : L'adhésion à l'Unipef des ingénieurs titulaires du diplôme de l'Ecole des Ponts ParisTech et qui sont entrés ou qui entreront dans le corps des IPEF après le 12 septembre 2009, entraîne leur adhésion automatique à Ponts Alumni, leur conférant le droit de vote et l'éligibilité au Comité et au Bureau de Ponts Alumni, et leur ouvrant la totalité des services réservés à ses membres

3 possibilités de règlement :

En ligne sur le site www.unipef.org (accès sans code) soit en accédant à la rubrique « cotisation », soit en cliquant ici [ADHERE A L'UNIPEF !](#)

Par prélèvement automatique (mandat auprès de contact@unipef.org)

Par chèque à l'ordre de l'Unipef : 42 rue Boissière 75 116 Paris